NOUVELLE PETITION « Pour une méthanisation raisonnable»

L'arrêté préfectoral N° E- 2016-281 du 9.10.16, autorise l'implantation d'une usine de méthanisation au profit de SAS Bioquercy à Gramat.

Rappel : - Collecte des déchets sur 5 départements,

- Volume total de 64 000 m3/an dont Catégorie C2 (déchets abattoir)
- Epandage du digestat (env. 45000 T/an) sur 4500 Ha dans le Nord Lot.
- Demande de dérogation pour ne pas devoir stériliser les déchets C2
- Enquête publique bâclée, opacité du dossier, peu ou pas d'information du public vis à vis des enjeux réels
- Risque de pollution de l'eau potable, sol calcaire perméable
- Subv. d'env. 2,5 millions d'€ pour un projet privé qui ne devrait créer que 2 emplois
- Risques économiques pour les Lotois : Tourisme, Immobilier et Sanitaire

Pour ces raisons non exhaustives le GADEL, la Confédération Paysanne, France Nature Environnement et le Collectif Citoyen Lotois demandent conjointement le retrait de l'arrêté préfectoral. Contact : 46metha@gmail.com, info : metha46.wordpress.com

En apposant votre signature sur ce document, vous déclarez être informé(e) et en accord avec cette demande d'annulation.

NOM Prénom	ADRESSE	SIGNATURE